

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Madame Olga KHROESJTSJ Clos des Pinsons, 19 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé Clos des Pinsons 19 à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 293 K 9.

Le projet consiste en : Réalisation d'une lucarne passante en façade arrière d'une habitation unifamiliale et la création d'un volume « creux » sur pilotis à toiture plate utilisée comme terrasse accessible à l'étage en zone latérale, et présente les caractéristiques suivantes :

le projet s'écarte des prescriptions du lotissement en matière de :

- **Lucarne passante non autorisée par les prescriptions du lotissement, située à moins d'1m de l'extrémité de la façade correspondante et dépassant 1,20m de hauteur (2,18m),**
- **Matériau de couverture de la lucarne non prévu par les prescriptions du lotissement (zinc),**
- **Volume « creux » à toiture plate utilisée en terrasse accessible depuis l'étage en zone latérale (pente de toiture autorisée : entre 25° et 50°),**
- **Matériau de revêtement de terrasse et garde-corps non prévus par les prescriptions du lotissement (bois et métal).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 02/01/2018 au 16/01/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/01/2018 au 16/01/2018 à l'attention du Collège communal :**

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 15 décembre 2017.